

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

24 MAI 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 24 MAI 2007

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Paul Galand à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « contributions de la Communauté française aux actions en faveur du Darfour »	3
1.2	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « Programmes Nord »	4

Présidence de Mme Véronique Jamouille.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 25.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Paul Galand à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « contributions de la Communauté française aux actions en faveur du Darfour »

M. Paul Galand (ECOLO). – Ce dernier dimanche d'avril était la journée mondiale de sensibilisation et d'action en faveur du Darfour. La situation des personnes civiles y est catastrophique : pillages, destructions, meurtres, viols, empoisonnements des points d'eau... Rien n'est épargné à ces populations. Ce sont des crimes contre l'humanité et il s'agit bien d'une situation génocidaire.

Notre Communauté française fait partie de la Francophonie dont plusieurs de ses membres sont terriblement touchés par ce drame, et en particulier le Tchad. Elle se doit donc d'apporter, autant que faire se peut, sa contribution aux actions en faveur du Darfour et de mobiliser au mieux la Francophonie.

Pour stopper cette catastrophe humanitaire, les Nations Unies ont le devoir d'intervenir d'urgence et d'assurer une protection réelle et efficace des populations. Jusqu'à présent, la Chine – et on connaît l'ambivalence des autorités de notre pays à l'égard du gouvernement de ce pays –, la Chine donc, membre permanent allié du Soudan, bloque aux Nations unies les avancées importantes et nécessaires. Les pressions exercées par les autres membres de cette institution sont en général trop faibles.

Quelles initiatives, même dans le cadre limité de ses compétences, la Communauté française a-t-elle prises ou prend-elle, en solidarité avec ces populations terriblement touchées par ce drame ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Je veux avant tout redire avec vous toute l'horreur éprouvée face au drame de ces populations civiles auxquelles rien n'est

épargné, au Darfour mais aussi au Tchad.

Ces crimes devront être poursuivis et punis par la justice internationale. En attendant, la communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour que cessent ces massacres et les déplacements de population. La Belgique peut jouer un rôle non négligeable puisqu'elle est membre du Conseil de sécurité des Nations unies et qu'elle assurera la présidence du Conseil à partir de juin.

Je salue la mission que le ministre fédéral des Affaires étrangères vient d'effectuer au Soudan, qui lui a permis de rappeler le caractère inacceptable des violations des droits de l'homme. Nous savons qu'il a soutenu, à Washington également, la nécessité de poursuivre la discussion en vue d'aboutir à un accord politique.

En tant que Communauté française, nous ne disposons pas de moyens directs ; nous n'avons pas d'armée pour intervenir dans ce genre de situation. Mais nous n'y sommes évidemment pas indifférents. Le mieux que nous puissions faire est de soutenir les efforts du gouvernement fédéral, au plan politique comme au plan humanitaire, qu'il mène au Conseil de sécurité et à l'Union européenne. Nous le faisons via les réunions de coordination internes auxquelles nous sommes associés. Je vous rappelle la position de l'Union européenne, adoptée lors du Conseil Affaires générales et Relations extérieures des 23 et 24 avril 2007 : respect des accords de cessez-le-feu, respect de la résolution 1 591 du Conseil de sécurité, nouvelles mesures à examiner d'urgence par le Conseil de sécurité, condamnation des violations des droits de l'homme, protection des organisations humanitaires, renforcement de la force de l'Union africaine et passage à une force des Nations unies.

Je rappelle que le Tchad, membre de la Francophonie, est gravement touché par la crise du Darfour, puisque 225 000 Soudanais sont réfugiés sur son territoire. En outre, 140 000 Tchadiens sont déplacés au Tchad même, victimes des conflits qui sévissent dans les deux pays. D'autres États, comme la République Centrafricaine ou la République démocratique du Congo, ont également été confrontés à d'importants flux de réfugiés dans une région politiquement instable où les conflits ne connaissent pas de frontières.

Ces pays connaissent des situations humanitaires fragiles. Par exemple, les Nations unies estiment qu'un quart de la population centrafricaine vivent dans la plus extrême pauvreté, et qu'elle requiert une assistance humanitaire urgente.

En avril 2006, le secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf avait pris position sur

l'évolution de la situation politique et militaire au Tchad, en réprouvant fermement toute tentative d'accès au pouvoir par la force.

Je reste attentive à la manière dont la Francophonie pourrait s'exprimer dans ce dossier et je suis bien consciente du fait que le politique a un rôle important à jouer dans le règlement de telles catastrophes humanitaires.

M. Paul Galand (ECOLO). – Je sais que vous êtes sensible à de tels drames, où le viol, notamment, est systématiquement utilisé comme arme de guerre.

Nous constatons que des autorités qui, souvent, se prévalent des plus hauts principes religieux ou humanitaires renient ces mêmes principes en lançant des actions génocidaires ou contraires aux droits de l'homme.

Une piste envisageable que prône également Amnesty International est la lutte contre l'impunité. Présenter un dossier devant la Cour pénale internationale n'est pas chose aisée ; la Francophonie – donc la Communauté française – pourrait apporter son soutien à des organisations de défense des droits de l'homme, africaines ou européennes, pour que de telles plaintes aboutissent : d'une part, il s'agirait d'un geste fait à la mémoire des victimes ; d'autre part, une telle épée de Damoclès peut aussi produire un effet préventif sur le comportement de certains responsables nourrissant des intentions analogues.

(M. Paul Galand prend la présidence de la commission)

1.2 Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « Programmes Nord »

Mme Véronique Jamoulle (PS). – La note de politique internationale indique, concernant les programmes « Nord », que « les objectifs d'acquisition de nouvelles connaissances et nouvelles compétences et le soutien à la création d'activités ne peuvent pas être exclusivement rencontrés par les accords bilatéraux classiques (...). Nos objectifs exigent une capacité de diversification des partenaires potentiels et un ciblage sectoriel des actions. »

La ministre pourrait-elle faire état des budgets correspondant aux accords bilatéraux « Nord » existants et aux budgets relatifs au décloisonnement ? Le budget prévu sera-t-il suffisant pour

qu'il soit réel ?

Par ailleurs, le Chili, le Liban, la Tunisie et Cuba, considérés jusqu'il y a peu comme faisant partie des priorités « Sud », se voient transférés dans les priorités géographiques « Nord » ou, plus exactement, dans un groupe à part. La ministre peut-elle nous exposer les grandes lignes de la coopération avec ces pays au regard des cinq programmes « Nord » ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Depuis le début de la législature, je m'efforce de limiter autant que possible les frais fixes de relations internationales afin de dégager des marges pour des actions réelles.

La note de politique internationale adoptée par les deux gouvernements définit trois grands axes stratégiques. Un des objectifs est, pour les pays développés et en transition, d'améliorer la prise en compte des priorités de nos opérateurs. Vis-à-vis des pays du Nord et des pays en transition, nous devons être au service de nos opérateurs et nous efforcer d'atteindre les objectifs stratégiques de la Communauté.

Les États généraux de la culture, notamment, ont mis en évidence que cette stratégie impliquait de ne pas fonder notre action internationale sur les seuls accords bilatéraux. Il faut aussi utiliser des modes d'intervention plus souples, moins tributaires des contraintes géographiques.

Il ne s'agit évidemment pas de réduire les moyens alloués aux accords bilatéraux pour les réaffecter à des programmes d'appui sectoriels à nos opérateurs. En fait, nous voulons développer et amplifier les deux aspects et créer des synergies. Il n'est pas question d'opposer les budgets bilatéraux aux budgets décloisonnés. Les accords bilatéraux permettent les partenariats et favorisent la réciprocité. Les guichets uniques autorisent la souplesse de façon à répondre aux attentes de nos opérateurs. Les deux systèmes présentent des avantages. Finalement, ce qui importe, c'est d'être au service de la stratégie de la Communauté et de la Région et d'atteindre les objectifs énumérés dans la note de politique internationale.

Les chiffres sont éloquentes. En ce qui concerne les accords bilatéraux, le budget du CGRI a été augmenté de 4,6 % en 2006 par rapport à 2005. Le budget 2007, quant à lui, a été augmenté de 6 %. La croissance des budgets bilatéraux pour le Nord est donc significative. En 2007, ils s'élèvent à 1 569 042 euros pour le CGRI.

Par rapport à 2005, les budgets des politiques

sectorielles ou décloisonnées ont été augmentés en 2006 de 325 000 euros pour le secteur culturel, de 75 000 euros pour l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche et de 50 000 euros pour la mobilité des jeunes. En 2007, cet effort a été maintenu. Au total, les crédits sectoriels orientés vers les pays du Nord s'élèvent à 3 209 576 euros.

Le budget a été rendu plus lisible. Auparavant, tout était repris par pays et on ne savait pas ce qui relevait du bilatéral ou du sectoriel non bilatéral. Il est maintenant possible de comparer les deux budgets et de voir leur évolution. Ils sont à la hausse comme je l'avais désiré. Le budget consacré aux politiques sectorielles est plus important que celui consacré aux accords bilatéraux. Nous avons vraiment les moyens de mener une politique de soutien et une politique basée sur les accords bilatéraux. Je les ai voulues en hausse toutes les deux.

Ces 3 209 576 euros du budget sectoriel couvrent les programmes des bourses, les stages de jeunes fonctionnaires des pays émergents, l'attractivité de l'enseignement supérieur, les échanges de jeunes, l'envoi de lecteurs et de formateurs de français. Les autres programmes décloisonnés sont de 2 375 096 euros et couvrent la culture et le guichet unique en matière de soutien spécifique à la mobilité de nos opérateurs culturels. Vous avez ainsi une vision claire des budgets.

Pour ce qui est de notre coopération avec les quatre pays émergents que vous avez cités – Chili, Cuba, Liban, Tunisie – les priorités des programmes bilatéraux définis lors de chaque commission mixte avec le pays partenaire – qui se tient généralement tous les trois ans – ont été maintenues.

Pour la Tunisie, il s'agit de l'enseignement supérieur, de la formation, de l'appui à la société civile, du dialogue culturel et de la santé. Pour le Liban, la commission mixte ne s'est pas encore tenue étant donné l'instabilité de la zone. J'ai cependant mis en place un programme d'urgence en matière de coopération inter-universitaire pour l'année académique 2006-2007. Les universités entretiennent déjà entre elles de nombreux contacts et nous avons pu travailler efficacement. Pour le Chili, les thématiques sont la recherche scientifique, l'enseignement supérieur, la formation, l'éducation, l'égalité homme-femme et la culture. Pour Cuba, un seul accord de coopération a été conclu avec la Région wallonne et il vise la recherche appliquée.

Ces programmes de coopération bilatéraux répondent déjà dans leurs grandes lignes aux cinq programmes « Nord » de la note de politique in-

ternationale.

Mme Véronique Jamoulle (PS). – Votre réponse a apporté des chiffres éclairants et je vous en remercie.

M le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 50.*